

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN,

MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

ADRESSE AUX ELECTEURS

DES

Comtes de Huntingdon

ET DE

SAINT MAURICE.

MESSIEURS DU COMTÉ DE SAINT MAURICE.

Il ne peut rien y avoir de plus consolant pour le patriote, après une absence forcée de huit ans, loin du pays de sa naissance, que de s'y voir au jour du retour l'objet d'une bienveillance aussi inaltérable, d'une confiance aussi inaltérée, que celle dont m'honore mes compatriotes, et dont spontanément vous donnez une preuve aussi éclatante que celle qui résulte de la demande que vous me faites de la part du Comté de Saint-Maurice, de vouloir le représenter dans le prochain parlement.

Des calamités épouvantables ont inondé le pays; la minorité victorieuse et vindicative l'a puni mille fois au delà de ce que permettait la loi; la dictature téméraire de lord Durham, condamna à l'exil et à l'expatriation des accusés non entendus, et il le fit sous des formes et des conditions tellement arbitraires qu'en Angleterre même, où il n'y avait pas un de ses hommes d'état qui fut plus populaire que lui, avant cet inexplicable écart, un cri universel de surprise accueillit ses ordonnances. Des plus mauvais jours encore succédèrent à ceux-là. Un seul parti pouvait parler, il l'abolissait.

La défense la plus modeste de l'homme le plus innocent le condamnait au baillon et à la prison. Les persécuteurs furent-ils plus heureux que les victimes? Qui sur la terre peut lire dans le secret des consciences?

Tous vos patriotes les plus éminents, morts et vivants, déportés ou présents; furent pendant une longue suite d'années, indignement calomniés: mais le mensonge fit grandir votre confiance en eux, et les maux qu'ils ont soufferts vous les ont rendus plus chers. Eh! que leur importe ce que l'on dira et ce que l'on pensera d'eux dans l'Angleterre, illuminée par des diatribes d'une presse locale pensionnée et passionnée: leur mission était pour vous, comme elle leur venait de vous. Votre approbation consacrait leurs noms, la où ils souhaitaient que leur mémoire soit chère et respectée.

De tous ceux que la passion de nos adversaires a déchirés, personne n'a eut meilleur part que moi à leurs furibondes déclamations. Je n'étais ni plus ni moins fautif, ni plus ni moins méritant qu'un grand nombre de mes collègues, mais leur bienveillante indulgence m'ayant longtemps et souvent porté à la charge la plus honorable du pays, la présidence par voie d'élection sur l'élite du pays, j'étais plus que d'autres en évidence aux regards des amis et des ennemis politiques. D'ennemis individuels je n'en eus pas beaucoup, je pense, car volontairement, je ne fis jamais de mal ni ne donnai d'offense à aucun individu comme tel. Mais leur animosité n'est plus virulente surtout chez les hommes qui ont plus d'estomac que de tête, que celle qui résulte des divergences politiques, et j'avais marché jusqu'aux antipodes de la station où la plupart des torques ont pris racine. J'avais parcouru cette demi-circonférence de notre monde politique en bonne et grande compagnie. A nous tous les insultes et les violences n'ont pas été épargnées. Mais la récompense est plus grande encore que ne fut la violence. Le peuple a réélu partout où il ont consenti à l'être, les pros crits proclamés. C'est ainsi que le peuple a répondu aux chants de triomphe de ses oppresseurs.

Depuis mon retour j'ai dit, quand quelques fois l'on m'a parlé de retourner à la vie publique, qu'à mon âge, après mes services passés, après de longues et pénibles agitations et trente années de travail et d'anxiétés, je croyais avoir droit à ma retraite; et que c'était le tour d'une plus jeune génération de continuer l'œuvre commencée; que la patrie avait bien droit en tout temps aux services de ses enfants, mais qu'elle devait également le fardeau; que d'autres pouvaient faire aussi bien que moi, puisque grâce au zèle des fondateurs de nos beaux collèges, l'éducation était plus générale et plus forte aujourd'hui qu'elle ne l'était lorsque je suis entré dans la carrière qu'une jeunesse instruite et patriotique doit parcourir à son tour. Malgré ces protestations sincères les deux Comtés ruraux les plus populeux des Districts de Montréal et des Trois-Rivières veulent m'appeler à l'honneur de les représenter. Oh! les Canadiens sont reconnaissants du bien que l'on a voulu, et que l'on n'a pas pu leur procurer, à ce degré qu'ils ont droit, et qu'ils auront les services à tout risque de ceux à qui ils en demanderont. Il n'est permis à personne qui sait apprécier le caractère d'un peuple aussi vertueux et aussi souffrant, de ne pas lui céder, si l'on n'a que des considérations personnelles à lui opposer. Aussi ce n'est pas sur mon amour du repos que je m'appuie pour dire aux électeurs de ces deux grands comtés que je souhaite de ne pas entrer au parlement. Je ne le fais que d'après les considérations d'un ordre public que je vous expose au long, et dont je vous laisse les juges.

MESSIEURS DU COMTE DE HUNTINGDON.

Quand une députation d'hommes influents du comté de Huntingdon, le premier en population du pays, et qui n'est le second d'aucun autre, en lumières, en richesse agricole et industrielle, mais surtout en dévouement patriotique, en sacrifices faits, en souffrances éprouvées, en dévastations souffertes autant que quelque autre partie que ce soit de la province, à cause de son dévouement patriotique, viennent à l'occasion des premières élections qui se font depuis mon retour au sein de la patrie, après huit ans d'absence sur la terre étrangère, me prier d'accepter la candidature à l'honneur de les représenter en parlement: lorsque sur les objections que je leur oppose, ils répondent, non seulement par des raisonnemens, mais qu'ils en appellent aux souvenirs et aux sentimens les plus touchans, et que quelques-uns d'eux me disent: pour la sainte cause de la patrie, nous avons souffert en commun, nous dans nos familles, comme vous, dans la vôtre, nous dans nos personnes comme vous dans la vôtre; nous sommes revenus de l'exil et de la déportation dans les colonies pénales, où nous avons été mal traités; vous, vous avez pu échapper à la vengeance de nos persécuteurs, et le savoir, fut pour nous une consolation dans nos souffrances; vous, vous avez trouvé un asile protecteur au temps de l'orage, dans la terre classique de la liberté, l'heureux pays qui nous avoisine, la glorieuse et puissante confédération des Etats-Unis, puis ensuite dans la terre hospitalière, polie, savante d'où sont sortis nos ancêtres, dans la belle France, l'institutrice, depuis longtemps, des peuples européens qui veulent à sa suite avancer dans la voie de la liberté et du progrès, dans la voie de la plus haute civilisation; au nom de nos épreuves passées, comme hommes qui n'avaient perdu aucune de nos convictions, qui n'abjurons rien de notre passé, qui croyons que vous n'avez pas plus changé que nous, nous vous prions instamment de consentir à nous représenter; nous connaissons assez le comté pour pouvoir vous assurer que nous exprimons ses vœux presque unanimes et que nous y porterons la joie si nous y portons votre acceptation: leur donner un refus qui serait basé sur des considérations personnelles, sur l'amour du repos, après de longues années d'agitation, serait une honte et une lâcheté dont je ne serai pas coupable. Si je le donne, ce refus, ce ne sera que d'après la considération du plus grand bien qui peut résulter ou de mon élection ou de ma retraite. J'incline à croire que ce dernier parti, je ne dis pas pour toujours, mais pour le moment actuel, est le plus convenable. Je dois à votre bienveillante démarche, je dois à mon passé, de ne pas me retirer sans de puissantes raisons; je me vois forcé par votre insistance de les rendre publiques et de vous en laisser les juges.

Comment cette confiance dont vous m'honorez s'est-elle formée chez vous? Ce ne peut être que par l'observation de ce qu'ont été trente années de ma vie publique; une lutte presque incessante, énergique mais consciencieuse, contre un gouvernement mauvais; mais bien moins coupable alors, qu'il ne l'est devenu depuis.

Ce gouvernement mauvais, n'est pas à mon avis celui des Murray, Haldimand, Craig, Dalhousie, Colborne, Thompson et autres, sous lesquels nos pères et nous avons successivement souffert; c'est celui de l'Angleterre qui a choisi, approuvé, récompensé ces hommes à la suite des actes d'arbitraire et de violence qu'ils ont exercés contre la colonie, d'où il est naturel de conclure, qu'ils ont été dociles à se conformer à leurs instructions: C'est celui de l'Angleterre qui censura les Prévoist, Sherbrook, Kemp et Bagot, qui crurent pouvoir faire un peu fléchir la rigueur de leurs instructions, au désir d'être modérément justes pour nous.

Qu'il fut mauvais n'est plus une question controvertible. Le problème d'abord résolu par les plaintes des populations, l'a été dans le même sens par les dénominations pleines d'amertume autant que de vérité qu'ont fulminé contre le système dont nous nous plaignons, les représentants de la royauté. Le rapport de lord Durham, les correspondances de lord Sydenham, dans ces parties où ils examinent la conduite et les prétentions opposées de l'exécutif et de la représentation dans les deux Canadas, comportent une réprobation contre toutes les administrations subséquentes à l'introduction du système représentatif aussi formelle qu'en aient jamais exprimé les patriotes les plus ardents. C'est lord Sydenham qui dit: "Quand je regarde à ce qu'ont été le gouvernement et l'administration de la province, mon seul étonnement est qu'ils aient été endurés si longtemps. Quant à moi, je sais que quelque fort que soit mon antipathie pour les institutions et la domination Yankees, je n'aurais jamais combattu contre elles, ce qu'ont fait des milliers de pauvres diables, que les familles en pouvoir (le family compact) ne laisse pas que d'appeler rebelles, si ce n'avait été qu'en vue de conserver un gouvernement tel qu'ils l'avaient." L'écrivain ennobli, partial à l'ordre aristocratique qui l'a comblé de biens et d'honneurs, hostile et préjugé contre les sages institutions des Etats-Unis, les plus par-

faites dont ait jusqu'à présent été dotée l'humanité, dit donc avec plus d'autorité qu'aucun colon ne l'avait jamais fait, que le gouvernement attaqué ne méritait pas d'être défendu. Y a-t-il une grande différence entre le gouvernement qui attaqué ne mérite pas qu'on prenne les armes pour le défendre, et celui qui mérite qu'on les prenne pour le renverser? L'écrivain en question n'a pas cherché à établir une telle distinction; l'eût-il essayée, elle serait sans doute si exigüe et si subtile qu'elle échapperait à l'observation de beaucoup de bons esprits.

Nous avons vécu sous un régime déplorable, c'est surabondamment admis et prouvé. C'est à ceux qui ne peuvent plus se dégager des conséquences qui découlent de leurs admissions, à démontrer que l'ordre nouveau est meilleur que l'ancien, que les réformes qu'ils ont indiquées étaient sincères et suffisantes, que le gouvernement responsable tel qu'il a fonctionné, n'a pas été un mot jeté au hasard, une vaine théorie nullifiée par la pratique et par les explications des lord Russell, Sydenham et Metcalfe; que l'acte d'Union accompagné de cette concession a été donné pour que l'influence populaire se fit efficacement respecter par les gouverneurs. Moi je ne crois à rien de tout cela. Si je croyais à des dispositions libérales chez les hommes qui ont passé l'acte d'Union des Canadas, je pourrais être tenté d'accéder à votre demande de rentrer dans la vie publique, malgré la fatigue, les dégoûts, les persécutions qu'y ont éprouvés, tous les représentants qui ont défendu avec intégrité vos droits et vos intérêts, parce qu'alors j'admettrais qu'ils permettraient au parlement provincial une législation conforme à vos vœux, conforme à la grande voix de la majorité, et que la perspective de pouvoir aider à faire du bien au cher pays de notre naissance, l'emporterait sur l'éloignement que doit avoir tout homme qui n'a d'autre ambition que celle du bien public, à assumer la responsabilité morale qui pèse sur ceux des représentants coloniaux qui avec de l'influence pour faire goûter leurs opinions, aiment leur patrie de naissance ou d'adoption et ses libertés, plus qu'ils n'aiment une métropole éloignée, avec ses monopoles, ses privilèges et ses partialités.

Lord Russell qui a fait passer l'acte d'Union ne l'a pas fait pour nous donner un meilleur gouvernement que celui qu'il supprimait. Ce n'était pas par une iniquité aussi patente que l'on voulait préparer un avenir de justice, de conciliation et de contentement. Les documents officiels placés sous ses yeux et surchargeant les tables du parlement, établissaient que dans le Bas-Canada, la proportion de ceux qui repoussaient ce projet étaient de neuf contre un. L'acte ne nous est pas moins imposé par la coercition. Un aussi flagrant mépris pour les sentimens connus et exprimés des populations, est le renversement des premiers principes de toute morale politique, il déclare nuls et dérisoires les mots droits des colonies, aux jours de leur faiblesse. Dans ces provinces et hors de ces provinces, il n'est pas un colon qui s'il se respecte et sa dignité d'homme et de citoyen, ne sente qu'il est lésé, que toute son existence sociale est dégradée, quand elle dépend d'une législation transatlantique, sourde aux représentations presque unanimes des parties intéressées établies en Amérique; pas un qui ne dut s'afficher comme un mécontent aussi longtemps que subsiste cette inique agression. S'il faut obéir à une mauvaise loi pour n'être pas puni, du moins ne faut-il pas aimer l'autorité qu'impose, ni garder un honteux silence. Il faut dire et faire tout ce qui est légalement possible pour la faire abroger.

Avant l'acte d'Union, il y avait une opinion publique forte. Des élections générales ne donnaient jamais d'inquiétude sur leur résultat. Le parti populaire était assuré de sortir de chacune d'elles mieux uni et plus nombreux. L'attitude pleine de fierté que conservait la représentation vis-à-vis de l'exécutif et l'indépendance des débats parlementaires, préparait les populations non seulement de cette province mais aussi celles des provinces voisines, à entrevoir dans un avenir indéterminé mais certain, le jour de pleine liberté qui luira successivement sur chaque portion du continent Américain.

Avant que les chartes de ces colonies eussent été déchirées par la puissance des bayonnettes et par l'intervention du parlement d'outre mer contre ceux des Canadas, le peuple y était fort, représenté en dernier lieu, dans l'une des provinces par quatre-vingt-huit représentants, dans l'autre par soixante et quelques: Si l'on avait honnêtement voulu avec l'acte d'Union, concéder en vérité le gouvernement responsable, l'on eût respecté des droits acquis, laissé à chaque province sa représentation, trop nombreuses alors pour être facilement intimidées ou achetées. Mais la réduction du nombre, mais l'arrangement artificiel et artificiel de la représentation, prouve à quiconque ne veut pas fermer les yeux à la lumière ni son entendement à l'évidence, quel a été le machiavélisme des ministres qui en concédant en théorie le pouvoir aux représentants, se ménageaient des ressources pour que les gouverneurs leurs agents, eussent des chances de corrompre à sa source partie de la représentation dans les sept petits bourgs ou villes du Haut-Canada, et dans plusieurs comtés de la Province

Unie où une très faible population de colons nouveaux venus, débiteurs de la couronne, n'ayant pas encore d'affection locale, sont tout prédisposés à soutenir aveuglément les prétentions de chaque gouverneur quelles qu'elles soient et faisant naître chez ceux-ci le désir de gouverner personnellement ou avec quelques affidés secrets et irresponsables, désir qui n'eût pu naître, si le seul système rationnel, de proportionner après chaque recensement la représentation à la population, avait été établi.

Mais, objectera-t-on, pourquoi demander ce qui sera refusé. Pourquoi? parce que la demande est juste. Pourquoi? parce qu'elle sera refusée, et qu'un tel refus prolongé, constatera la mauvaise foi avec laquelle a été concédé le gouvernement responsable, qui comporte s'il n'est pas une leurre et une déception, que l'Angleterre a renoncé à toute intervention subséquente dans notre législation, qu'elle n'a aucune prédilection ni aucune antipathie, pour quelque système politique, que ce soit que voudront se donner les majorités, dans toutes celles de ses colonies auxquelles elle a fait cette concession.

Tout ce que j'ai demandé en chaire en 1836 avec une si vaste majorité de mes collègues, appuyés que nous étions par une égale proportion dans la masse du peuple, je le redemande en 1847, et crois qu'il n'y a pas de contentement possible aussi longtemps que l'on n'aura pas satisfait à ces justes réclamations. Quelques unes d'elles voulaient un contrôle absolu par la représentation sur chaque obole prélevée dans la province. C'était de tous les droits appartenant aux colonies le plus solidement établi par les autorités des légistes comme pour l'histoire coloniale. L'union l'a ravi. Pourquoi donc tant tarder à se plaindre de l'union? L'on voulait pour le même corps un contrôle efficace sur tous les fonctionnaires publics par l'établissement d'un tribunal indépendant qui put les juger, les punir, les distribuer, dans tous les cas d'incapacité, d'abus de pouvoirs, de prévarications prouvées contre quelques uns d'eux. Pour que la même autorité qui aurait choisi avec partialité un fonctionnaire accusé ne pût avec partialité lui choisir ses juges, l'on voulait qu'ils fussent élus. — Promulguer l'immobilité des juges sans par le même acte créer un tribunal compétent à les punir dans des cas prouvés d'inconduite, c'est avoir été au pays, la dernière, la faible, l'insuffisante protection que lui laissait le droit de l'exécutif de les déplacer quand l'excès de leur torts aurait été suffisamment établi par les représentants. Dans l'élection de la seconde chambre qui aurait constitué ce tribunal, se trouvait aussi un principe d'accord avec celle des représentants, qui aurait fait cesser le scandale perpétuel que donnait l'antagonisme systématique qui a constamment existé entre celle qui était nommée par et pour le pays, et celle qui était nommée par et pour l'Angleterre, à qui seul revient l'honneur ou la honte de ce qu'ont été les conseils législatifs.

Ces avantages et bien d'autres qui sont indispensables au bien être des sociétés, tel que l'indépendance des shérifs pour assurer celle des jurés, n'ont pas été plus facilement obtenus après qu'avant l'union et l'octroi prétendu du gouvernement responsable, certes je n'en suis pas surpris et n'en fait reproche à personne. L'Angleterre ne veut pas encore nous les donner, et le pays est garnisonné pour qu'il ne les prenne pas. Mais s'ils ne sont jamais demandés ils ne seront jamais offerts. Il faut les conquérir par un, deux, trois refus, jusqu'à ce qu'on rougisse la bas de refuser si longtemps justice ici. Les corps ne sont respectés qu'autant qu'ils sont constants et persévérants. Un peuple où ses représentants ne peuvent pas mettre trop de calme et de lenteurs dans leurs délibérations, ni trop d'inflexibilité dans leurs déterminations. Hésitez avant de résoudre; après l'avoir fait, persistez. Le rappel de l'acte d'union doit être demandé parce que c'est le vœu du peuple formé dans ses requêtes de 1822 et 1836; parce qu'a part l'injustice de ses dispositions, le principe en est stupide et vicieux en plaçant sous une seule législature un si vaste territoire qu'il ne peut être assez bien connu pour que les représentants décident en connaissance de cause de l'importance relative des améliorations locales demandées de toutes parts, des allégués contradictoires des populations sur une grande variété de mesures; et pourtant dans les pays nouveaux, dont les besoins grandissent et varient incessamment avec le rapide accroissement de la population et des défrichements, la masse des travaux parlementaires se rapporte à des mesures de détails qui exigent une profonde connaissance des besoins et des ressources de toutes ces localités. Aussi, depuis l'union, les hommes les plus éclairés, les plus dignes du titre et des fonctions de législateurs s'abstiennent-ils presque constamment de voter, ceux du Bas-Canada quand il est question de mesures qui concernent le Haut-Canada, et réciproquement ceux de cette province quand il s'agit de mesures qui concernent celle-ci. Cela est juste et prouve la folie de cette union législative. Mais ce qui est juste pour les esprits honnêtes et élevés, ne le paraît pas toujours à des hommes étroits et égoïstes, et trop souvent ce seront des médiocrités passionnées et présomptueuses qui passeront des lois pour les

sections de la province unie dont elle ne connaîtra ni la jurisprudence antérieure, ni la condition sociale, ni les désirs actuels. Aussi, la législation indigeste et précipitée des dernières années est-elle un chaos sans liaison, sans durée, variant d'une session à l'autre à ce degré que si ce mal continue avec celui de la tardive distribution des statuts, le mépris de la loi deviendra général par l'impossibilité de la lire avant qu'elle soit changée. Depuis l'union la représentation est diminuée de près de moitié, et les impôts sont plus que redoublés. Ceux qui la demandaient prophétisaient pour elle un résultat inverse, disant qu'elle donnerait plus de force et d'autorité à la représentation, diminuerait grandement les dépenses et par là allégerait le commerce du poids des taxes qu'il portait. Prophètes trompeurs et trompés, ont-ils à s'approprier de leur sagacité? Leur commerce est-il bien mieux encouragé, bien plus brillant sous la protection du tarif de dix à vingt pour cent, que sous celui du tarif de deux à dix par cent?

Comment se fait-il donc qu'un acte qui a fait du mal à tout le monde, à ceux qui l'ont demandé, à ceux qui l'ont repoussé; contre lequel le blâme et le mécontentement sont universels dans le Bas-Canada; ne trouve pas dans l'enceinte législative une voix, une seule voix qui fasse écho aux plaintes presque incessantes qui sont entendues au-dehors. C'est que quelques hommes sous tous autres rapports d'un grand mérite, les libéraux du Haut-Canada avec ceux du Bas-Canada doivent agir de concert, réduits au désespoir par les injustices de la faction tory, du family compact, se sont trompés, ont demandé l'intervention du parlement anglais en faveur de cette fatale Union, imaginant qu'ils l'obtiendraient à des conditions équitables, et que réunis aux patriotes du Bas-Canada, ils assureraient à la province unie un gouvernement juste et libéral tel que les provinces séparées ne l'avaient jamais connu.

Sous l'angoisse de leurs souffrances, ils oublièrent ce principe de stricte morale, de ne pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas que l'on fit contre nous. Contrairement à nos vœux qu'ils n'ignoraient pas, ils demandèrent à une puissance dont l'intervention n'avait jamais eu lieu pour diminuer les libertés coloniales, qu'elle voulût bien agrandir les leurs. Ils ont été trompés dans leurs attentes. L'on s'est appuyé de leur demande pour intervenir, mais l'on n'a pas pris conseil que des préventions aristocratiques anglaises pour régler l'étroite mesure de liberté restreinte qu'on leur accordait. Ces vieilles sociétés européennes héritées de monopoles politiques en faveur d'un petit nombre de privilégiés, entourés par une immense majorité de prolétaires, ont des préjugés à coup sûr, des besoins peut être de gouvernements absolus ou aristocratiques fortement constitués. Dans la jeune Amérique, où les populations entières peuvent être propriétaires, où les substitutions n'ont pas été établies de fortunes héréditaires, où chacun commence la vie et avec un travail modéré peut s'assurer une médiocre aisance, l'on a des instincts et des besoins d'institutions démocratiques. De là l'enseignement, que l'on doit toujours craindre et ne jamais demander l'intervention de la métropole. L'histoire des treize colonies séparées leur donnait les avertissements les plus clairs sur les dangers de leur démarche. Néanmoins eux seuls (jamais les tories) pourront et voudront nous aider à faire cesser nos communes misères dès qu'ils auront reconnu la déception pratiquée contre eux. Ils ont cru de bonne foi que le gouvernement responsable donnerait tous les mêmes avantages que nous cherchions à obtenir par la demande de deux chambres électives. Pour faire cette demande nous avions l'exemple de quelques-unes des anciennes colonies, dont les heureux et libres citoyens ne reçurent jamais un gouverneur d'Angleterre, mais les élurent tous, ainsi que les membres des deux chambres, les shérifs, et les magistrats de tout grade. En demandant un ordre de choses qui avait existé, nous savions ce que nous demandions. En recevant le gouvernement responsable avec tant d'allégresse nous ne savons guères ce que nous avons reçu. Les colons ont cru que c'était cette pleine responsabilité qui plus d'une fois en Angleterre a forcé le souverain à recevoir pour ministres, ceux que dans d'autres temps il avait dit être les ennemis de sa couronne ou qu'avec pleurs et désespoir il avait refusé de recevoir comme tels: Mais bientôt les ministres ont dit que dans une colonie cette responsabilité n'était pas tout-à-fait la même que dans une métropole. Ils ont dit ce qu'elle n'était pas et ils n'ont pas dit ce qu'elle était. Elle est donc une énigme interprétée diversement par celui qui l'offre et par celui qui la reçoit: des lors, une source fertile de malentendus, de plaintes et de récriminations entre les gouverneurs et les représentants. Pour les électeurs dans tout le pays, elle doit être ce que la chambre d'assemblées l'a définie. Elle a, pendant un trop court intervalle, heureusement fonctionné sous sir Charles Bagot, elle a cessé de le faire depuis. Son successeur, bientôt après son arrivée, écrivit qu'il y avait antagonisme entre lui et des ministres qui avaient l'appui et la confiance d'une grande majorité des représentants. Il eut des affidés secrets. Sur l'avis de personnes irresponsables, il donna des emplois sans con-

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, £1
Abonnement à l'Album Mensuel Littéraire et Musical, seul, £1
Aux deux publications réunies, £1 10
Tout Instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix que ci-dessus

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6
Dix lignes et au-dessous, première insertion, 3s. 6
Au-dessus par lignes, 4s. 6
Toute insertion subséquente, le quart du prix 4d. (Afranchir les lettres.)

ultes celles qui étaient responsables de ces choix envers le pays. Ils sentent que les intérêts de la colonie étaient lésés par cette conduite, et quelle était injustement offensante pour eux, ils résignent. La chambre les approuva. C'était le tribunal légitime qui en première instance était compétent à décider entre eux et lui. Il eut dû les rappeler à leur poste. Il ne le fit pas, se mit en collision avec la chambre et dès lors cessa d'être propre à continuer l'administration du pays, qui dans les élections générales confirma le vote d'approbation qu'avaient reçu de leurs collègues les ministres résignataires. Le pays n'a pas et ne doit pas changer de sentiments. C'est un enseignement qui a été jusqu'ici invariablement donné à tous les gouverneurs, et qui doit être continué. Les représentants sont la seule autorité dans le pays, dont les affections, les passions si l'on veut et les intérêts soient identiques avec ceux du peuple. Quelqu'ils soient, rarement, en matières moins importantes, ils peuvent se tromper puisqu'ils sont hommes; mais ils le feront sans aucun doute moins souvent que les autres autorités qui sont hommes aussi, hommes intéressés à se soustraire à la surveillance, au contrôle de l'opinion publique, bien plus que des mandataires qui dépendent d'elle directement, qui dépendent de l'élection populaire. C'est donc un devoir de prudence et de reconnaissance de se rallier toujours à la majorité des représentants.

Dans les cas de conflit la probabilité est bien plus forte qu'ils ont raison, plutôt qu'un gouverneur élevé dans un ordre social autre que le nôtre. Cette présomption raisonnable que par rapport à nous, ils sont dans l'erreur quand ils sont en lutte avec nos représentants, est devenue plus forte que jamais, depuis qu'ils viennent de leur gré, avec une mission aussi illibérale que celle de faire fonctionner un acte aussi injuste dans son principe, comme dans ses dispositions de détails que l'acte d'Union. Il faut donc soutenir dans votre comté comme dans tous les autres du pays des candidats qui vous seront connus pour vouloir se rallier à un ministre qui a lutté avec énergie contre le gouverneur Metcalfe et contre la pratique inconstitutionnelle d'essayer à gouverner par d'autres avis que ceux que lui avait donné le pays. Il faut que vous vous efforciez de reporter les mêmes hommes au pouvoir. Si le gouvernement responsable est une vérité, le temps est venu où ils pourront faire beaucoup plus de bien que je n'en espère, moi, qui le regarde comme une tromperie. Eux qui croient à sa sincérité et dès lors à son importance réelle auront l'occasion comme ils en ont le désir, d'avancer la cause de la réforme. Si de nouveau un gouverneur par lui-même ou par le conseil législatif dont il reste toujours le maître, cherchait à entraver les mesures libérales qu'ils auraient proposées, alors ils seront un peu plus tard que moi désillusionnés sur la valeur des dépeches de Lord Russell, et commenceront alors une opposition plus énergique qu'elle ne l'a encore été. Dans tout ce qu'ils ont fait en Chambre, dans les conditions qu'ils ont mises à leur entrée dans le ministère, dans le noble désintéressement avec lequel ils ont remis leurs charges, je les approuve. Je suis surpris et affligé du modérantisme qui les a empêchés de reprendre la considération d'aucunes des mesures qu'ils avaient approuvées en 1836, empêché de jamais agiter la question du rappel de l'acte d'Union. Ils sont gênés par la nécessité de ménager les libéraux du Haut-Canada qui ne peuvent si facilement reconnaître qu'ils sont tombés dans une erreur fatale tant qu'ils nourrissent le plus mince espoir de faire fonctionner avantageusement le gouvernement responsable. Toute division entre les libéraux de toute nuance doit être soigneusement évitée, et c'est pour cela que je dois hésiter à me rendre à votre invitation spontanée de rentrer dans la vie publique. L'on ne peut rien de plus honorable pour moi que votre démarche, et j'ajoute rien de plus consolant après le deuil intarissable que nous ressentons de l'incendie et de la dévastation de tant de portions du pays, de l'exécution sanglante, de l'exil, de la déportation, de la ruine et des souffrances d'après des sentences militaires illégales d'un si grand nombre de nos concitoyens les plus chers et les plus respectés, que cette manifestation de votre part qui prouve que vous êtes demeurés les mêmes hommes politiques que vous étiez en 1836, et que vous croyez que j'ai demeuré le même que j'étais au jour de notre séparation forcée, inébranlablement attaché aux réformes que je demandais alors après trente ans d'études politiques les plus assidues dont j'ai été capable.

Je ne crois pas qu'aucun de ceux qui les ont votés avec moi, comme moi librement et volontairement, aient cessé de regarder cette époque, comme l'une des plus honorables de leur vie publique, qu'ils aient répudié aucune des doctrines qu'ils professèrent, qu'ils aient renoncé à aucune des réformes qu'ils sollicitèrent. Ils se rapetisseraient trop, que d'attribuer à l'influence de quelqu'autre homme que ce fût, aucune des déterminations qu'ils ont prises et qu'ils approuveront la majorité de leurs concitoyens. Ils ont pu juger prudent d'ajourner la considération des réformes demandées par la crainte d'aliéner de la bonne cause quelques membres et grand nombre de concitoyens, autres tories et depuis consciencieusement passés dans les rangs réformistes, et surtout par la crainte de blesser la section libérale des représentants du Haut-Canada. Mais ils n'ont sans doute pas renoncé à l'espoir d'obtenir, ni à la volonté de demander d'amples réformes au premier moment qu'ils jugeront convenable.

Tout ce qui nous les donnera, dans quelque arrangement politique que ce soit, nous est bon. Puisque la majorité des représentants veut encore essayer d'une combinaison qui a été si inefficace depuis quatre ans, réunissons-nous à cette majorité; que nul dissentiment ne trouble l'unité de leurs efforts. C'est parce qu'en approuvant leur action et leurs réformes proposées

je ne puis également applaudir à leur silence, que je vous déclare honnêtement que je ne crois pas qu'il soit utile pour vous ni convenable pour moi de rentrer dans la vie publique, dans un moment où le plus grand nombre de ceux qui l'ont suivie avec courage et constance, tandis que huit ans de séjour sur la terre étrangère m'en ont réparé, pensent qu'ils ne doivent pas encore désespérer du gouvernement responsable. Puissent-ils ne pas se tromper! Puissent-ils réussir; personne ne les applaudira plus sincèrement que moi. Ils pensent que le jour n'est pas venu où ils doivent se reporter à 1836, et redemander des aujourd'hui les réformes que nous demandions alors: moi je pense que ce jour est venu. A raison seulement de cette diversité d'opinion, je vous déclare donc ma pensée sincère et entière: non seulement je ne désire pas entrer dans la vie publique, mais je désire n'y pas entrer. Je crains de n'y pas faire de bien, quand je diffère sur des points essentiels de ceux avec qui j'ai si longtemps agi de concert, dont je connais, dont je respecte le dévouement à la patrie. Ils représentent la majorité vraie du pays, ils représentent les comtés populaires. Je ne compte pas les suffrages, je les pèse. Le vote du représentant d'un bourg de quatre cents âmes, n'a pour moi que la centième partie de la valeur morale du vote du représentant d'un comté de quarante mille âmes. La représentation de tous les comtés populaires, doit donc être prochainement augmentée, du moins la proposition en être faite. Ce ne peut-être que pour des fins d'intrigue et de corruption que l'on conserverait une aussi choquante disproportion dans la représentation que celle qui existe entre des localités qui diffèrent en population comme de cent à un et qui chacune élisent un mandataire au conseil national. Contre cet abus et tant d'autres que j'ai déjà signalés, un peu plutôt ou un peu plus tard, il faudra protester. L'on pense, contre mon opinion, qu'il est trop tôt pour le faire, que le ministère libéral n'a pas été assez longtemps au pouvoir pour le tenter; que s'il y est porté par le résultat des présentes élections, il obtiendra sans agitation la correction des abus. Il est donc de stricte justice de lui donner l'occasion de prouver, qu'il peut comme il est certain qu'il veut faire beaucoup de bien. Me jeter dans la vie publique, malgré les représentations que je vous fais, serait peut-être une erreur qui aurait l'air de dissidence dans les rangs réformistes.

Le respect pour vous et pour moi, m'obligeait à vous donner les raisons de mon refus, à les rendre publiques, à ne pas laisser dire qu'il y avait de l'égoïsme ou d'indifférence. Il procède de ce que je ne vois que peu de chances de promouvoir dès aujourd'hui le bien public en la manière qui me paraît la plus efficace, par une opposition forte plutôt que par un ministère qui sera gêné par les instructions venant d'Angleterre si l'on y conserve la manie de s'immiscer comme par le passé dans les délibérations coloniales; par une opposition forte qui aurait un programme avoué de réformes importantes soumises à la considération du peuple telles que l'étaient les résolutions votées par la chambre en 1836, ou tel qu'est le manifeste que vient récemment de formuler le comité constitutionnel de la réforme et du progrès à Québec.

Avant la fin de la prochaine session parlementaire, le doute raisonnable qui peut exister aujourd'hui chez beaucoup d'amis sincères du pays, de savoir si la marche que je préfère est la meilleure ou la moins bonne, aura été résolue définitivement. Les probabilités sont si grandes que nos amis politiques vont se trouver plus forts dans le prochain parlement qu'ils ne l'étaient numériquement dans le dernier, que je les vois au pouvoir et à l'œuvre. S'ils réussissent à faire le bien pour lequel vous, eux, et moi, soupirons, leur marche aura été la meilleure. S'ils n'y réussissent pas, alors tous ensemble, peuple et représentants, constitutants et constitués, il n'y a pas à différer de délibérer sur les moyens d'organiser l'opposition la plus vigoureuse possible, restreinte dans les limites de la légalité.

Ne concluez pas de la nature et de la longueur de cette communication, qu'il n'y a pas de réformes politiques et des changements organiques dans notre fautive constitution, que je sois indifférent aux améliorations matérielles du pays, à la multiplication des canaux, des ponts, des routes, des chemins de fer, des phares des quais, etc. Tout individu ou associations qui investissent des capitaux dans des travaux de ce genre, méritent bien de la société, et doivent facilement obtenir de la législature des lois qui leur sont nécessaires pour l'exécution de leurs louables entreprises, tout en sauvegardant la société contre des profits immodérés. Des entreprises qui sont au-dessus d'utilité publique des facultés d'individus doivent souvent être encouragées par l'état; mais qu'alors la science et la conscience, l'intégrité et le savoir, donnent d'avance des estimations correctes de la nature et de la valeur des travaux publics à entreprendre, pour que ce soient les plus nécessaires qui aient la préférence. Car toute absorption de capital dans une entreprise folle, en supprime d'utiles.

Quant à la liberté du commerce, à celle de la navigation du St. Laurent, je les souhaite et les appuie de tous mes vœux. Disciple d'un maître première jeunesse de l'école d'Adam Smith, et de tout temps ennemi de tout monopole et privilège, politique ou commercial, je ne veux pas qu'une industrie ou une classe de citoyens soit surchargée au profit d'autres classes et d'autres industries. L'impôt ne doit être que le minimum de ce qu'il faut recevoir de tous et chaque citoyen, proportionnellement à sa fortune et à ses consommations, pour fournir aux justes dépenses d'un gouvernement économique et strictement surveillé.

J'ai parlé des réformes constitutionnelles avec plus de détail et d'ardeur que des améliorations matérielles, parce qu'elles sont d'un ordre plus

élevé, parce qu'il faut de libres institutions politiques, éminemment protectrices de la propriété de chacun, pour faire aimer le travail qui moralise et enrichit les nations et leur donne le moyen de multiplier ces améliorations matérielles, comme le prouve leur développement prodigieusement rapide chez nos actifs et industrieux voisins; parce que d'autres enfin, ne vous en entretiens pas assez; parce que les améliorations matérielles sont d'ailleurs à l'ordre du jour, qu'il n'y a nul désaccord quant à convenir de leur puissance efficace à promouvoir le bien-être des sociétés qui les facilitent.

Enfin je terminerai par m'entretenir avec vous d'un sujet qui ne le cède en importance à pas un de ceux qui ont déjà été traités, celui de l'éducation populaire la plus générale possible. Dans l'état avancé de la civilisation moderne, le prêtre, le juge et le maître d'école, sont les fonctionnaires qui contribuent le mieux, le plus et à moins de frais, au maintien de l'ordre dans la société, qui de jour en jour à mesure que l'instruction est plus répandue, est plus aisément gouvernée par la force brutale, par la force armée. Plus vous payerez de maîtres d'écoles, moins vous payerez d'hommes de police et de soldats, et dans le civil, vous aurez des fonctionnaires plus éclairés et moins payés, à mesure qu'il y en aura un plus grand nombre que l'instruction aura qualifiés. La compétition réduira les salaires. Les gouvernements à bon marché ne peuvent se trouver que là où il y a beaucoup de bons maîtres d'écoles. Il n'y a pas d'argent mieux employé qu'à cette utile dépense, en vue de s'en épargner beaucoup d'inutiles.

Vous ne doutez pas qu'un riche qui voit un pauvre souffrant de la faim, ne soit obligé de lui donner la nourriture qui calmera sa souffrance. Mais l'esprit à ses besoins comme le corps à les siens. L'on remplirait mal ses devoirs d'homme si l'on n'aidait qu'aux seuls besoins du corps, sans jamais venir en aide à ceux de l'esprit. Oh! puissent ceux qui ont le tort d'être indifférents à l'enseignement général, se donner le plaisir de voyager aux Etats-Unis, d'y voir combien les cultivateurs y sont généralement plus à l'aise; combien sur de mauvaises terres, ils recueillent plus que nous sur de bonnes; pourquoi leurs terres plus maigres se vendent dix fois plus cher que nos terres plus grasses. Ils entendront une réponse uniforme: nous le devons à notre bon gouvernement et à nos bonnes écoles. Ils reviendraient de leur promenade changés et convaincus, à amis ardents des bonnes écoles et du bon gouvernement.

Je suis, messieurs les Electeurs, avec un profond respect
Votre obéissant serviteur,
L. J. PAPINEAU.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE
DE LA
REVUE CANADIENNE
Impression de toutes espèces en français et anglais :
LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES,
CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSANCES
ET FACTUMS D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC.
Le tout exécuté avec goût et à des prix réduits.



LA REVUE CANADIENNE
MONTREAL, 21 DECEMBRE, 1847.

LES ADRESSES DE L'HONORABLE L. J. PAPINEAU.

Nous nous empressons de placer sous les yeux de nos lecteurs les adresses de l'hon. L. J. Papineau aux électeurs des comtés de St. Maurice et de Huntingdon. Ces adresses seront sans doute lues avec le plus vif intérêt. Les longs et importants services de M. Papineau, sa haute capacité, sa grande éloquence sont présents à la mémoire de tous les Canadiens. Ses malheurs politiques ne sauraient non plus être oubliés.

Après huit ans d'absence, après avoir été violemment éloigné de la scène de notre politique, du théâtre de ses luttes et de sa gloire d'autrefois, M. Papineau est appelé encore à se prononcer sur les affaires du pays. Il le fait avec cette franchise, cette énergie et cette fierté d'expression qui l'ont toujours distingué. Il n'y a pas à se méprendre sur ses principes et ses sentiments. C'est le même patriotisme ardent et fougueux, les mêmes convictions inébranlables, le même adversaire impétueux et acharné du régime colonial. M. Papineau a le cœur plein d'indignation, d'angoisses, de douleur en pensant à tout ce que son cher pays a souffert et souffre encore des abus de ce régime et il n'a pu s'empêcher d'exprimer cette indignation et ses regrets. Il attaque de nouveau le système colonial; il fait un tableau sombre, malheureusement trop vrai, des griefs dont le Bas-Canada a été de tout temps la victime. Il se prononce fortement contre l'Union et en discutant les conséquences et les résultats qui doivent en découler pour l'avenir du pays, nous regrettons de voir qu'il arrive à la conclusion qu'il n'y a rien de bon, l'efficace, de pratique à attendre du principe de sa responsabilité, de l'action du gouvernement responsable en Canada. Il croit que la responsabilité pour les colonies ne sera qu'une

vaine déception, une tromperie. De là il retourne à son programme de 1836, qui, à son avis, peut seul faire obtenir au pays les réformes importantes indispensables à sa prospérité.

M. Papineau, en exprimant aussi franchement des vœux politiques qui lui sont propres, a senti qu'il se trouve dans une position particulière, et il est bien naturel que sous les circonstances, il hésite à entrer dans la vie publique et qu'il désire même n'y plus entrer.

M. Papineau approuve ses anciens amis politiques les ex-ministres dans tout ce qu'ils ont fait. Il recommande aux populations de s'efforcer de reporter les mêmes hommes au pouvoir; mais il ne peut partager l'espoir qu'a aujourd'hui le parti libéral en Canada, que le principe de la responsabilité produira encore des fruits. Il souhaite se tromper, mais enfin il n'y croit pas. C'est là ce que nous regrettons. Avec de pareilles vues, de semblables convictions, si M. Papineau était en chambre, les ex-ministres revenus au pouvoir, il faut convenir que sa position serait singulière. Comment pourrait-il partager la responsabilité de faire fonctionner une forme de gouvernement qu'il désapprouve?

Mais M. Papineau désire voir encore un *fait trial* de la responsabilité. Cette épreuve va commencer. Il n'y a maintenant aucun doute que le parti libéral aura la majorité dans le prochain parlement. Avant bien longtemps, on verra quel bien on peut attendre du principe de la responsabilité et s'il est une vérité. Les choses étant ainsi, nous croyons que les électeurs de St. Maurice et Huntingdon auraient dû se rendre aux désirs de M. Papineau et ne pas le forcer maintenant à prendre un siège dans la chambre d'assemblée contre ses sentiments.

Quant au reproche que M. Papineau adresse à ses anciens amis politiques sur leur modérantisme, nous avouons franchement que durant les dernières sessions, nous avons quelquefois été tenté de leur adresser. Mais nous devons dire aujourd'hui que nous reconnaissons combien cette modération de nos chefs politiques a puissamment contribué à placer notre parti dans la position avantageuse qu'il occupe maintenant. Cette modération a recruté nos rangs d'une foule de Canadiens honnêtes mais abusés jusqu'à ce jour sur les objets et les fins de nos vœux politiques, et nous espérons encore, nous conduira à des résultats pratiques et heureux de gouvernement.

NOUVELLES DIVERSES
TELEGRAPHE ELECTRIQUE.

GRANDE ET BONNE NOUVELLE!
MM. AYLWIN ET CHABOT ÉLUS MEMBRES DU PARLEMENT POUR LA CITÉ DE QUEBEC.

Une dépêche télégraphique nous a appris cet après-midi l'élection par acclamation aujourd'hui, de MM. Aylwin et Chabot à Québec.

Haut Canada.—Les nouvelles qui nous arrivent du Haut Canada sont très favorables. Le procureur-général Sherwood rencontrera une formidable opposition à Toronto, de la part d'un libéral, M. Beaty et d'un conservateur, M. Bethune. Le solliciteur-général, après avoir essayé les dispositions des comtés de Kent et d'Oxford, est obligé d'aller à Cornwall et à court de grandes chances de se faire battre. L'élection de M. Cayley est aussi très problématique dans le comté de Huron. Enfin les libéraux sont pleins d'espoir et de confiance dans le résultat général de la lutte électorale.

Lecture à l'Institut Canadien.—Il y avait foule, vendredi soir, à l'Institut Canadien pour entendre la lecture de l'hon. juge Mondelet. Les Dames s'y trouvaient en grand nombre; le sujet les intéressait spécialement, et il faut dire que le savant lecteur l'a traité extrêmement bien. Il a été couvert d'applaudissements. Nous remercions M. Mondelet d'avoir bien voulu nous passer son manuscrit. Nous avions d'abord l'intention de publier cette lecture dans le journal, mais, réflexion faite, nous la publions dans l'Album qui paraîtra à la fin de la semaine prochaine.

M. DALY.—Il paraît que M. Daly est loin d'être sûr de son élection à Mégantic; on l'annonce comme candidat à Québec. Il n'a aucune chance dans l'ancienne capitale. Ces pauvres ministres ne savent plus où donner de la tête.

Comté de Huntingdon.—A la première assemblée des conseillers municipaux de ce comté, tenue à Laprairie, le 13 du courant, Alexandre D. Sauvageau, écrivain, de Ste. Philomène, a été élu maire; P. Benoit, écrivain, de St. Rémi, a été nommé secrétaire-trésorier, et Hyp. Lanctot, écrivain, de St. Edouard, député grand-voyer.

Voici les noms des conseillers alors présents, MM. Loop Odell, Jos. Beaudin, Hubert Grégoire, Abraham Lefebvre, Amable Coupal, Moïse Brossard, Ls. Brosseau, Louis Albert Lefebvre, Constant Monchamp, François Barbeau, Isaac Henkel, James Dean, J. Bte. Lefebvre, Joseph Lécuyer, Vital Laberge, Alexandre D. Sauvageau.

COMTÉ DE CHAMPLAIN.—M. Turcotte fait d'incroyables efforts pour se faire élire à Champlain. Il dit qu'il y a moyen de se faire de solliciteur-général, il fera abattre les écoles. Il dit qu'il votera contre le ministère s'il ne se conduit pas bien! qu'il résignera sa place et son siège au gré de ses électeurs, etc. Pauvre M. Turcotte! Tout cela sera inutile. Les électeurs de Champlain seront fidèles à M. Guillet.

ELECTION DE MONTREAL.—Le jour de l'élection pour la cité n'est pas encore fixé. L'officier-Rapporteur n'est pas connue. Il n'y a pas non plus jusqu'à ce jour de candidats conservateurs.

L'élection du comté a lieu lundi. M. Jobin sera élu unanimement, M. McDonald, dit-on, s'étant retiré de la lutte.

Un legs charitable.—Nos lecteurs ont sans doute entendu parler du legs magnifique fait aux pauvres par un citoyen de Québec. Rien n'est plus vrai. Voici les termes mêmes de ce legs que nous empruntons au Journal de Québec:

Extrait de l'acte des dernières volontés de Thomas Fargues, écuyer, en date du 21 avril 1844, à Québec.

15. Je donne et lègue la somme de six mille louis courant dont l'hon. René-Edouard Caron, et Messire Antoine Parant, Prêtre, Supérieur du Séminaire de Québec, mes exécuteurs testamentaires ci-après seront nommés dépositaires pour les fins d'un site, de la bâtisse et entretien d'un Asile pour les indigents de la cité de Québec, et les y entretenir d'ouvrages; lequel sera appelé *Asile de Fargues*;—Auront et tiendront entre leurs mains les dits honnorable René-Edouard Caron et Messire Antoine Parant, la dite somme pour les fins susdites à compter du jour de mon décès à jamais.

LA TEMPERATURE.—Enfin, l'hiver est arrivé; dimanche, nous avons eu un peu de neige et aujourd'hui le froid se fait vivement sentir. Les chemins sont encore mauvais dans notre voisinage. La rivière commence à se couvrir de glaces.

Nous annonçons aujourd'hui dans nos colonnes l'ouverture du nouveau magasin de M. Bovin rue Notre-Dame, et nous invitons nos compatriotes à lui faire une visite. M. B. a récemment importé une grande variété de bijoux, montres, horloges, objets d'art, etc., et à cette saison de l'année, ceux qui ont quelques cailloux et présents à faire passeront pas devant chez lui sans arrêter.

A une assemblée trimestrielle du conseil municipal du comté de Chambly, tenue le 13 décembre courant, John Yule, jr., écrivain, fut à l'unanimité élu président ou maire du dit conseil; Chs. G. Scheffer, écrivain, notaire de Chambly, secrétaire-trésorier d'icelui et Joseph Wilbrenner, écrivain, de Boucherville, député grand-voyer.

A une assemblée des conseillers municipaux du comté de Deux-Montagnes, tenue lundi dernier, W. H. Scott, écrivain, a été nommé maire de ce comté.

THEATRE ROYAL.—Nous annonçons avec plaisir que Messieurs les Amateurs Canadiens vont décidément jouer lundi prochain, le 27 du courant. Les pièces choisies à cette occasion sont: *La Carte à payer*, *La Rue de la Lune* et *Monsieur Cagnard ou les Conspirateurs*, la première et la dernière de ces pièces étant déjà très populaires et très aimées parmi nos concitoyens, amateurs de la scène française. Nous espérons que les efforts de ces Messieurs pour nous amuser seront couronnés de succès et qu'ils auront une salle pleine.

BULLETIN COMMERCIAL.

Lundi, 20 Décembre, 1847.
ALGALS.—Pas de transactions. Les pris cotés sont ceux qu'apporment de petits lots. Ceux qui possèdent de grandes quantités demandent plus.
FLEUR.—Les prix demandés sont de 25s. à 26s. mais il y a des ventes à 22s. 6d. et 23s.
PROVISIONS.—Le bœuf et le lard sont encore en baisse. Il y a eu des ventes de lard à \$3 et \$3 pour prime; \$10 et \$11 pour prime mes; \$15 et \$16 pour mess.

NOMINATIONS.

BUREAU DU SECRÉTAIRE, Montréal, 18 décembre, 1847.
Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général faire les nominations suivantes, savoir:
L'honorable John A. Macdonald, pour être Commissaire des Terres de la Couronne, en la place de l'honorable D. B. Papineau, qui a résigné.
L'honorable François Pierre Bruneau, pour être Receveur-Général de la Province du Canada, en la place de l'honorable John A. Macdonald, nommé Commissaire des Terres de la Couronne.
L'honorable François Pierre Bruneau, pour être Membre du Conseil Exécutif de Sa Majesté, pour la Province du Canada.
Joseph Edouard Turcotte, écuyer, pour être Solliciteur-Général pour cette partie de la Province du Bas-Canada.
Joseph Edouard Turcotte, écuyer, pour être Conseiller de la Reine, dans cette partie de la Province du Bas-Canada.
Ogile R. Gowan, écuyer, pour être Inspecteur des Pêches sur les Canaux du St. Laurent, Ouest de Lac Beauport.
Il a plu à son Excellence le Gouverneur-Général nommer le Capitaine le Comte de Erroll, de la Brigade des Carabiniers, pour être Extra Aid-de-Camp.

Naissances.
En cette ville, le 19, la dame de U. Boudreaux, a mis au monde une fille.

DECES.
En cette ville, vendredi dernier, Cyrille Gauthier, fils de M. Antoine Gauthier, menuisier, âgé de 21 ans et 10 mois.
A Québec, samedi matin, la dame de J. Burroughs, écrivain, a mis au monde un fils.
A Québec, subitement, le 17 du courant, âgé de 78 ans, l'honorable Wm. Smith ci-devant greffier du Conseil Exécutif. Il était fils de feu M. le juge Smith et beau-frère de feu le juge en chef Sewell. Il était l'auteur d'une Histoire du Canada jusqu'à 1791. Il laisse une veuve âgée et plusieurs enfants.
A St. Philippe, le 12, dame Francis Nesbitt, épouse de M. John Clarke, âgée de 44 ans.

AUX OFFICIERS RAPORTEURS.
ON peut se procurer au Bureau de la Gazette de Québec, Notices, Rues, etc., en anglais et en français. Montréal, 14 déc. 1847.

L. P. BOUVIN, IMPORTATEUR, PORCELETTES, VERRES, BIJOUX, ET OBJETS DE FANTAISIE.

INFORME respectueusement ses patrons et le public en général qu'il ouvrira ce splendide magasin...

GATEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN.

Au No. 173, rue Notre-Dame, (CI-DEVANT MAISON DEVERY.)

Le Soussigné en offrant ses remerciements sincères, à ses amis et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il a reçu...

Des HUITRES de New-York par baril, par cent ou à la douzaine, et des RAISINS en baril. CHARLES ALEXANDER. Déc. 21.

LIVRES FRANCAIS.

LES ouvrages français suivants viennent d'être reçus et sont à vendre par le soussigné Grande Rue St. Jacques.

AUX ELECTEURS DE LA CITE DE MONTREAL.

Un nombreux et pressantes sollicitations qui m'ont été faites, de me porter Candidat à la prochaine Election de notre Cité...

Quant à mes principes politiques, ils sont bien connus de vous tous. Il n'est donc pas nécessaire de les énoncer ici. Il est néanmoins quelques sujets qui sont d'une importance vitale pour le pays...

AUX ELECTEURS DU COMTE DE BEAUHARNAIS.

AYANT été invité par un grand nombre des Electeurs respectables des différentes Paroisses et Townships de votre Comté, à m'offrir comme Candidat à la prochaine Election d'un Membre pour les représenter dans le prochain Parlement Provincial...

AUX ELECTEURS DE LA CITE DE MONTREAL.

LA réquisition d'une partie importante de mes Concitoyens m'a encore décidé à m'offrir comme votre candidat et à briguer l'honneur de représenter dans le Parlement Provincial la première ville commerciale de l'Amérique Britannique du Nord.

Il est inutile pour moi maintenant de faire allusion à mes opinions politiques. Je les ai exprimées sans hésitation partout où j'ai eu occasion de le faire et en toutes circonstances.

Les changements récents introduits dans la politique commerciale du Gouvernement Impérial, exigent impérieusement l'application immédiate de principes semblables à notre commerce colonial.

Notre Cité doit sa prospérité et son avancement au commerce. Dans ces deux dernières années, par suite principalement du Système d'Entrepôt adopté par les Etats-Unis, une grande portion de notre commerce nous a quittée...

Je donnerai mon plus ardent appui à toutes les mesures tendant à développer les ressources du pays, soit par la confection de chemins, la construction de ponts, de canaux pour faciliter les transports des produits agricoles et autres du pays au marché le plus avantageux...

Privés comme nous l'avons été de toutes protections sur les marchés de la Mère-Patrie et comme on ne peut s'attendre que nous soutiendrons aucunes mesures d'une nature Protectrice en faveur des manufactures anglaises...

Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitants de cette Province, c'est une loi bien digérée et bien murie pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année...

Comme je crois que l'éducation d'un peuple doit être un objet de première importance, je donnerai tout mon concours aux mesures qui seront proposées pour cet objet...

AUX ELECTEURS DU COMTE DE VERCHERES.

LE Gouverneur Général ayant jugé convenable d'exercer la prérogative Royale et de dissoudre le Parlement, vous avez eu devant vous une occasion de faire connaître le jugement que vous portez sur la conduite de votre ci-devant Représentant.

Je suis très honoré d'être, Messieurs, Votre très obéissant et très humble serviteur, BENJAMIN HOLMES. Montréal, 10 déc., 1847.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE LEINSTER.

UNE Election générale approche, et vous serez bientôt appelés à faire choix d'un représentant.

Sur l'invitation de personnes influentes de votre comté, je vous offre mes services en parlement. J'en brigue pour la première fois les honneurs, et ne puis vous offrir mon passé pour gage de ma conduite à venir.

Je professe une politique libérale, celle de la réforme et du progrès, celle qui doit triompher par tout le pays, si vous l'appuyez de vos suffrages aux polls.

Je redoublerai dans la vie publique les efforts que j'ai toujours faits dans la vie privée pour en assurer les progrès.

Je favorise les grands projets de communication en partie déjà exécutés. En un mot veiller attentivement à vos intérêts de localité, tel sera le but de tous mes efforts et non zèle en parlement, si vos suffrages m'y appellent.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très humble et Très obéissant serviteur, NORBERT DUMAS. Montréal, 21 déc. 1847.

AUX LIBRES ET INDEPENDANTS ELECTEURS DU COMTE DE MONTREAL.

L'HONNEUR que vous m'avez déjà fait, en me choisissant quatre fois pour représenter le Comté de Montréal, me porte à croire que ma conduite politique et mes faibles efforts, à supporter vos intérêts, ont rencontré votre approbation.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant serviteur, J. LESLIE. Cottage Ste. Marie, Montréal, 9 déc. 1847.

Corporation de Montreal.

COMME un grand nombre d'individus sont sous l'impression erronée que des collecteurs doivent passer chez eux pour collecter ce qu'ils peuvent devoir pour Contributions Taxes, &c. AVIS est par le présent donné à ceux qui doivent qu'ils aient à se rendre au Bureau du Trésorier de la Cité, POUR PAYER IMMEDIATEMENT le montant de ce qu'ils doivent respectivement de la manière requise par la loi...

COMMANDES POUR LA FRANCE. LES soussignés expédieront le 21 de ce mois et tous les quinze jours durant l'hiver des COMMANDES pour Livres, Gravures, Cartes géographiques, Globes, Musique, Instruments de chirurgie, Instruments de mathématique et autres marchandises de manufacture française.

MEUNIER & TONNELIER.

ON a besoin à la distillerie de Laprairie, d'un MEUNIER capable et bien recommandé et d'un TONNELIER. S'adresser à Montréal au Bureau de la Brasserie Pigeon ou sur les lieux à A & T. SAUVAGEAU.

TERRE A VENDRE.

A VENDRE une excellente TERRE située sur le chemin de Lachine à six milles de Montréal, etc. à treize pieds du chemin de fer, contenant 53 arpens dont 10 en bois de bout.

BANQUE DU PEUPLE.

Le Bureau de la BANQUE DU PEUPLE sera transporté, LUNDI, le 20 du courant, dans la bâtisse ci-devant occupée par la Banque de Montréal, Grande rue St. Jacques.

BAZAR.

LE BAZAR aura lieu MARDI, le 21 du courant et les jours suivants, dans la Grande Salle de l'Hôtel Daley, que le propriétaire a eu la générosité de prêter pour l'occasion.

AVIS.

ON s'adressera à la Législature à sa prochaine session, (ou à la suivante si le cas le requiert) pour obtenir le privilège de construire un PONT DE PÉAGE sur la Rivière L'Assomption, de manière à joindre le village de ce nom avec la rive opposée, du côté de St. Sulpice.

DOMESTIQUES DEMANDES.

ON DEMANDE une BONNE ou domestique pour avoir soin des enfants et un petit GARÇON pour servir la table et faire les commissions. S'adresser à MADAME VEUVE BARRON, No. 19, Rue ST. ANTOINE.

THEOPHILE HAMEL, PEINTRE.

L'HONNEUR d'annoncer aux citoyens de Montréal et au public en général, qu'il a établi son ATELIER dans la maison de M. BOUZANGERT, rue Notre-Dame.

AVIS A NOS ABONNES DES CAMPAGNES.

Nous prions ceux de nos Abonnés des Campagnes qui nous doivent quelque chose pour l'année 1847, de nous le faire parvenir au plutôt.

AVIS PUBLIC.

Le Soussigné, Exécuteur Testamentaire de feu Dame Marguerite Rousseau, en son vivant de Montréal, veuve de feu J. Bte. DeLoraine, &c., requiert, par les présentes tous ceux qui peuvent avoir à la Succession de la dite Dame DeLoraine, de lui payer sans délai le montant de leurs dettes respectives, et ceux qui ont des réclamations contre la dite Succession, sont priés de les lui présenter immédiatement.

Le Soussigné, propriétaire du Fief Beaulieu, dans la Seigneurie de Chambly Est, et autres propriétaires de la moitié Sud de la Seigneurie de Chambly Ouest, s'adresseront à la Législature à sa prochaine Session pour demander un Acte, afin de les autoriser à construire une ECLUSE (Dam) à travers la Rivière Richelleu, à la place ou près de la place appelée "la chute" au dessus du village de Canton de Chambly, ayant une Glissoire (Sluic) ou un espace ouvert de la largeur au moins de 80 pieds, et de la hauteur qu'il sera déterminé.

Le Soussigné, propriétaire du Fief Beaulieu, dans la Seigneurie de Chambly Est, et autres propriétaires de la moitié Sud de la Seigneurie de Chambly Ouest, s'adresseront à la Législature à sa prochaine Session pour demander un Acte, afin de les autoriser à construire une ECLUSE (Dam) à travers la Rivière Richelleu, à la place ou près de la place appelée "la chute" au dessus du village de Canton de Chambly, ayant une Glissoire (Sluic) ou un espace ouvert de la largeur au moins de 80 pieds, et de la hauteur qu'il sera déterminé.

PAYNE IMPORTATEUR DE VINS ET DE LIQUEURS.

OFFRE EN VENTE EN BOIS ET EN BOUTEILLES. SHERRY des qualités suivantes: Dry well flav'd P. G., or Bro' High flav'd full-bodied P. G., or Bro' Very Sup' natty flavoured Gold Very Sup' Old Bro', rich and full bodied Old S'vras, very dry and high flav'd Pale Very Old Sup' rich Bro' Sherry Amantilla Pasado Manzanilla.

PORTS, Fine Old—Very Sup' do—Rich and full flav'd do—and low do. VINS DE BORDEAUX—Château Lafite—Margaux—St. Julien—St. Julien—Vln de Medoc—Haut Sauterne—Haut Barzac—CHAMPAGNE—Verzeny—Silvery—A1 Creaming—Silvery—At High Sparkling—BURGUNDY—Chambertin—Corton—Chablis—Beaune—Montreuil—BOURGOGNE—Mouzeaux—St. Peray—Mouzeaux—VINS D'ALLEMAGNE—Budesheimer—Hockheimer—Marcburg—Neitzheim—Sparkling Hock et Moselle.

MADERE—directement—E. I.—at Malmsay—Bacallá—Dry and Sweet Lisbon—Tenerife—Old Marsala—Old brown and Pale Brand—Schiedam—Whisky, &c.

On peut se procurer une bouteille comme échantillon et pour la commodité des familles, des vins par gallon, par argent comptant, No. 181, rue Notre-Dame. 3 déc.

HOMMAGE A LA VIERGE MARIE.

LEVEUR DE PRIERS, CONTENANT: L'Office de l'Archiconfrérie, et les prières adoptées pour faire des pèlerinages à Notre-Dame de Bonsecours, suivie du Rosaire vivant.

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTREAL. On peut se procurer ce petit ouvrage, au prix modique de HUIT SOUS, en s'adressant au PORTIER DE L'EVÊCHE.—Montréal, 10 déc. 1847.

TABLEAU DES VENTES PAR DE SHERIFF, POUR DE MOIS DE DECEMBRE 1847.

Table with columns for Debiteurs, Créanciers, and Dates. Lists names and amounts for various individuals and institutions.

AVIS IMPORTANT

HATEZ-VOUS DE VOUS ABONNER A LA REVUE CANADIENNE SI VOUS VOULEZ AVOIR 20 ALBUMS POUR RIEN EN SOUSCRIVANT.

Les Primes d'Abonnement s'en vont grand train. Nous n'avons maintenant que 25 à 30 files complètes. Ne perdez pas l'occasion de vous procurer à si grand marché des LECTURES INSTRUCTIVES ET AMUSANTES pour l'hiver qui s'avance.

COURS DE LANGUE FRANCAISE, EN 60 LECONS.

Le Soussigné a l'honneur d'informer les familles Canadiennes, les Dames et Messieurs de cette cité et des environs qu'il commencera DEMAIN, un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue Française grammaticalement; il se flatte de pouvoir donner ce nouveau mode d'enseignement en SOIXANTE LECONS.

CHS. H. LASSISEKAYE. Montréal, 30 nov. 1847.

EPICERIES, VINS, THE, &c. Nouvel Etablissement No. 31, Grande rue St. Jacques à côté de l'Eglise Wesleyenne.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux habitants de Montréal et des environs qu'ils ont ouvert à l'endroit indiqué leur ETABLISSEMENT D'EPICERIES et qu'ils ont en main un fond choisi avec soin de provisions et articles frais tels que THE, CAFÉS, SUCRES, EPICES, SAUCES, MARINADES, NOUVEAUX FRAITS, etc. etc.

Un assortiment choisi de VINS et LIQUEURS, PORTER de Londres et de Dublin, ALES d'Edimbourg et de Montréal, etc. Les effets ci-dessus ayant été récemment achetés et à bas prix pour argent comptant, ils sont garantis comme frais et nouveaux et seront vendus pour un petit profit.

MACFARLANE & ALLAN. 23 nov.

MAGASIN DE MODES. ETABLISSEMENT PARISIEN.

MADAME ROLIEU a l'honneur d'informer les Dames de Montréal, qu'elle vient d'ouvrir son établissement de modes AU NO. 157, RUE NOTRE-DAME. On trouvera chez elle, un grand assortiment d'OBJETS DE MODES, FLEURS FRANÇAISES, CHAPEAUX, BONNETS, ORNEMENTS POUR CHEVEUX, &c., d'après les dernières modes de Londres et de Paris. Habillements et ouvrages faits sur commande. Montréal, 23 nov. 1847.

SALONS D'EXPOSITION DE MODISTE.

Mlle. MAJOR A L'HONNEUR d'annoncer aux Dames de Montréal et des environs que ses SALONS D'EXPOSITION sont MAINTENANT OUVERTS; elle vient de recevoir les

MODES D'HIVER LES PLUS EN VOGUE et elle a pris des arrangements pour continuer à les recevoir tous les mois. Grande rue St. Jacques, 19 nov., 1847.

RESTAURANT DE COMPAIN.

M. R. COMPAIN qui a été plusieurs années chef de la mess de deux brigades de carabiniers et du 77e régiment, ainsi que de plusieurs clubs, au nombre desquels était celui de la Réserve où se trouvaient les plus célèbres gourmets, vient d'ouvrir un RESTAURANT au coin de la Place d'Armes et de la Grande rue St. Jacques, vis-à-vis la nouvelle Banque de Montréal. On trouvera constamment à ce Restaurant une liste de mets qui égale celles de Paris et de New-York, sous le rapport de la variété et de la qualité. Son salon et ses autres appartements sont élégants et commodément meublés et n'en cadent en rien à aucun autre établissement en ce genre. Le propriétaire sollicite le patronage du public, persuadé qu'il est, qu'un Restaurant tenu sur un bon pied, peut être utile aux hommes d'affaires et autres qui se trouvent dans le besoin de prendre un repas lorsqu'ils sont éloignés de chez eux. On trouvera à ce restaurant des mets de toute espèce, préparés à toute heure du jour. Ses vins et ses liqueurs seront toujours du premier choix. Il peut donner des dîners publics à vingt et soixante personnes. Les soupers pour un nombre plus ou moins grand de personnes seront aussi servis avec les mets les plus délicats qu'offre la saison. Vraie soupe à la tortue en tout temps.—24 nov.

MARCHAND-TAILLEUR.

Le Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu de ses nombreux pratiques, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général qu'ayant reçu son assortiment d'automne et d'hiver, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier. Les personnes désirant fournir leur drap seront servis avec la même attention et la même ponctualité. CHARLES GAREAU. 29 oct.

J. D. BERNARD a transporté son magasin de la rue des Commissaires à la rue St. Paul, No. 168, bâtie J. de L. Boudry, Ecr.

Portrait de Jacques Cartier A la sollicitation de quelques citoyens, M. THOMAS AHAMEL, artiste de Québec, s'est décidé à publier une lithographie du Portrait ci-dessus, si toutefois le public paraît disposé à l'encourager. En conséquence, le soussigné prendra les noms des personnes qui voudraient y souscrire. Des listes seront déposées chez MM. les Libraires de cette ville. Souscription: 5s. G. N. GOSSELIN, Agent. Montréal, 4 nov. 1847.

AVIS. TOUTES Personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu JOHN EASTON MILLS, Ecuyer, en son vivant Banquier de Montréal, sont priées de les présenter pour être réglées, et celles qui doivent à la dite succession de payer sans délai le montant de leurs comptes, au bureau occupé ci-devant par le défunt rue St. François-Xavier. WILLIAM LYMAN, Procureur de Mme Hannah Lyman Mills Montréal, 26 nov.

VERNIS SUPERIEUR. POUR TUYAUX DE POELES A vendre par M. PARKER & Cie. Pharmaciens, 109, rue Notre-Dame Vis-à-vis la rue St. Jean-Baptiste, 29 oct.

PORTRAITS AU DAGUERRETYPE. M. M. DESNOYERS a l'honneur d'informer le public de Montréal qu'il a ouvert ses CHAMBRES DE DAGUERRETYPE au No. 130, Rue Notre Dame, où il se propose d'exercer son art. M. D. peut prendre des portraits d'enfants à tout âge. Il se transportera aussi à la résidence de ceux qui le désireront. Ceux qui voudraient conserver les traits d'un parent ou ami décédé peuvent le faire en s'adressant à M. D. le plus tôt possible après la mort. N. B.—M. D. enseigne l'art du Daguerrotypage en douze leçons et a un appareil à vendre. Ses prix sont très réduits. Entrée par la porte cochère. 23 nov.

E. COLE. DE Medecine et de Chirurgie.

LES lectures à cette école, incorporée, commenceront le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le DERNIER D'AVRIL. Les lectures, à l'avenir seront données qu'en français, comme suit: L'Anatomie... DR. BIBAUD. Les Accouchements... ARNOLDI. La Raticque de la Médecine... BADOLEY. La Chirurgie... MONRO. La Matière méd. et la thérapeutique... J. E. COPPER. La Chimie... SUTHERLAND. L'Institut de médecine ou physiologie... PELTIER. La médecine légale... BOYER. La Chimie Médicale... BADOLEY. La Clinique Chirurgicale... ARNOLDI. N. B. Les élèves qui auront complété leurs cours cette école pourront avoir le degré de l'Université du Collège McGill d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en prenant un "Annus Medicus," à ce collège. WILLIAM SUTHERLAND, M. D. 2 sept. 1847.

DILIGENCE ENTRE MONTREAL ET QUEBEC.



TRAJET EN DEUX JOURS. Le public est respectueusement informé que les soussignés ont établi une LIGNE DE DILIGENCE qui laissera MONTREAL et QUEBEC TOUS LES JOURS (excepté les Dimanches.) Elle partira de l'Hotel LEBLANC, à Montréal, Place de la Douane. Le plus grand soin a été donné au choix de conducteurs soigneux et polis, et les Diligences sont très confortables. Les passagers qui les honoreront de leur patronage, seront traités avec le plus grand soin. La Diligence se dirigera aux Trois-Rivières, à l'Hotel BERNARD et à l'Hotel de M. OSTROM. Le bureau de la Diligence sera tenu à l'Hotel LEBLANC, Place de la Douane, Montréal, où il y aura des extras à toute heure. Tout bagage extra doit être laissé au bureau de la Diligence, le soir, où on y portera la plus grande attention. W. ROBINSON, Propriétaires, T. & T. LECOMTE, Montréal. S. HOUGH, Propriétaire, Québec. Agent à Montréal, G. LEBLANC. Agent aux Trois-Rivières, O. GOUIN. 3 déc.

PLACES DE MOULINS DE PRIX. AVIS est donné par le présent que les PLACES de MOULINS de PRIX, au Rapide Plat, à la Pointe aux Iroquois et à la Pointe à Ferren, au Canal de Williamsburg, seront louées à l'Enchère, MARDI, le 7 Décembre prochain, à l'HOTEL JOHNSON, à MARIETOWN, à MIDI. Le Bail sera pour vingt-et-un ans, et renouvelé pour une autre période de vingt-et-un ans, sur les conditions qu'on pourra connaître en s'adressant à ce bureau, où les plans du terrain peuvent être vus et où on obtiendra tous les renseignements nécessaires. Par ordre THOMAS A. BEGLEY, Sect. Trav. Pub. Département des Travaux Publics, Montréal, 12 nov. 1847.



GRANDE RÉDUCTION DE PRIX. MARCHES AVANTAGEUX POUR LE COMMERCE ET LES FAMILLES. M. LOUIS FLAMONDON, se proposant de faire à son Etablissement actuel, des améliorations de Magasin. A partir de ce jour il sera fait une réduction considérable sur les prix ordinaires. Les effets et marchandises seront vendus à bien peu de chose au dessus du prix courant, etc. 26 nov.

AQUEDUC DE MONTREAL. AVIS PERIODIQUE.

CEUX qui prennent l'EAU de l'AQUEDUC, sont notifiés par les présentes de prendre les précautions nécessaires pour empêcher leurs tuyaux d'être atteints par la gelée durant l'hiver prochain. La direction de l'Aqueduc ne sera pas responsable des dommages causés aux tuyaux par la gelée et du manque d'eau qui pourrait en résulter. Toutes personnes qui désirent discontinuer de prendre l'eau de l'Aqueduc le 1er novembre prochain, en donnant avis au bureau de l'Aqueduc d'ici à cette date, autrement elles seront censées continuer pour un autre semestre. Bureau de l'Aqueduc, 25 oct. 1847.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE. DE MONTREAL.

AVIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes exhibitions qui ont eu lieu pendant l'été, que le montant du prix auquel ils ont droit leur sera payé en s'adressant à JOHN FROTHINGHAM. Ceux des membres de la Société qui n'ont pas encore payé leur souscription annuelle, sont priés de le faire sans délai, et tous ceux qui ont des comptes contre la société sont priés de les présenter. S. JONES LYMAN, Secrétaire cor. 30 nov.

A VENDRE UN emplacement avantageusement situé, Rue Ste. Elisabeth, pour bâtir deux maisons. Une maison à louer dans la même rue, pour les conditions s'adresser à Mr. CHARLES GAREAU. Tailleur, Rue St. Gabriel, No. 17 17 août, 1847.



COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE MONTREAL A LACHINE.

TRANSPORTERA jusqu'à nouvel avis, les PAS-SAGERS (excepté le Dimanche) entre MONTREAL ET LACHINE, à commencer de JEUDI le 25 Novembre, comme suit: De Montréal 8 1/2 heures, A. M. 11 1/2 heures, A. M. 3 1/2 heures, P. M. De Lachine, 9 1/2 heures, A. M. 12 1/2 heures, P. M. 4 heures, P. M.

PRIX: PREMIERE CLASSE. A Lachine, 1s. 10 1/2 d } avec bagage jusqu'à do revenir le 60 lbs. même jour, 2s. 6d. DEUXIEME CLASSE. A Lachine, 1s. 3d. do et revenir le même jour, 1s. 10 1/2 d } Do. TROISIEME CLASSE. A Lachine, 7d } avec bagage jusqu'à do 30 lbs. Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix. Les passagers partant de Montréal à 8 1/2 arriveront pour les Bateaux de Beauharnais et de l'Otawa, et ceux qui partiront de Montréal à 11 1/2 arriveront pour les Bateaux du Haut-Canada. Montréal, 26 nov. 1847.

A GRAND MARCHÉ.

FONDS DE MAGASIN DE £12,000, A vendre au No. 124, Rue Notre Dame, VIS-À-VIS L'EGLISE ANGLAISE.

LES Soussignés informent respectueusement leurs nombreux pratiques et le public en général qu'ils ont commencé à vendre et veulent vendre sous un court délai leurs fonds de magasin. Ils ont fait une déduction de 25 par cent sur le prix courant des marchandises déjà évaluées à très bas prix et importés directement par eux. Le fonds de leur magasin se compose d'un assortiment général de Marchandises de gout et d'étape de la meilleure qualité et dans le meilleur ordre, parmi lesquelles se trouve leur importation de l'automne composée des effets les mieux choisis et les plus nouveaux, tels que: Gros-de-Naples, Satins damassés, Satinettes, Dentelles de fil et de soie, Fleurs Françaises, Plumes, Rubans, Mousseline de laine, Cachemires, Indiennes, Alpaccas, Colustrés, Orléans, Mérinos Français, Paramattas, Colustrés, Velours de soie, Châles, Cachemires et Satins, Collets et Chemisettes, Pelletteries, Plades pour manteau de robe, Gants et Bas de tout genre, Patrons de robes de tout genre, Draps fins et superfins, Draps de Pilote, Castimires, Flanelles, Couvertes, Linges de table, Tapis, Bonnets de laine pour Dames, en quantité, Laine de Berlin et patrons, Chemises de laine, Calçons de laine, drap, etc., etc. N. B. Comme ce fonds de magasin doit être vendu sans réserve, il est important pour les marchands et les familles de venir le plus vite le visiter. Ils ne trouveront jamais une pareille occasion. Le tout pour argent comptant. BEAUDRY & FRERE. Montréal, 23 nov. 1847.

AUX ENTREPRENEURS.

LES Personnes qui voudront entreprendre la construction d'un MOULIN à FARINE, dans la paroisse de St-Césaire, Seigneurie Dehartzsch, voudront bien s'adresser pour prendre des arrangements au bureau Seigneurial. 21 mai. E. S. DE ROTTERMUND MAGASIN CANADIEN DE

FERONNERIE.

Le Soussigné reçoit à présent par différents vaisseaux de Liverpool, Jnn, Britannia, Montezuma, Chapman, Aqua Marine, etc. etc. Fer anglais assorti, Boites Best Feuillard, Boites de Boues, Bêches Pelles &c. &c. De plus, un assortiment de Quincaille et de Coterie. Les Marchands de la compagnie trouveront de l'avantage à venir examiner son assortiment qu'il a expressément été importé pour le commerce du Bas-Canada. A vendre à des conditions faciles. W. F. LESTE, No. 81 Rue St. Paul, et 70 Coin de la Place Jacques Cartier. 3 juin.

MAGASIN DE Marchandises Seches. M. ROBERT FORESTER a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN sur la rue Notre Dame No. 108, coin de la rue St. Jean-Baptiste, là où il offre à vendre un assortiment de Marchandises Seches qui seront vendus à des prix très réduits parmi lesquels se trouvent les articles suivants: Drap superfine de toutes couleurs, Drap Castor, Drap pilot, Plaid de toute sorte, Cobourg, Orléans, Mérino, Alpaca, Etoffe Casimire, Couvertes, Mousseline de laine, Cashmire, Flanelle, Indienne Gambrine, Toile fine, Velours de soie, Rubans de toute sorte, Bas de toute grandeur, Collet pour Dame et Monsieur, Satin, coton de toute sorte et un assortiment général de châles &c. &c. Montréal, 2 nov. 1847.

AUX ETUDIANTS.

CEUX des Etudiants en Médecine qui désiraient pensionner en cette ville, trouveront chez Mme Sr JULIEN des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir. 26 oct.

Laines de Berlin.

Halle des Odd-Fellows, Grande Rue St. Jacques.

MADAME WALTON a l'honneur d'offrir ses remerciements sincères au public, pour l'encouragement libéral qu'elle en a reçu depuis qu'elle a ouvert son établissement de LAINES DE BERLIN, et elle annonce qu'elle vient d'ouvrir son importation par les derniers vaisseaux. On le trouvera le plus splendide qu'il y ait jamais eu dans la Province, contenant des paquets de toutes couleurs et de toutes les nuances et en même temps d'une qualité suprême. SON FONDS est en vue à partir d'aujourd'hui. 23 nov. 1847.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

Bureau des Directeurs, Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal. W. Workman, Président. Francis Hincks, A. LaRoque, V. Président. H. Mulholland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tuly, Joseph Bourret, Damase Masson, P. Beaubien, Joseph Grenier, T. Drummond, Nelson Davis. J. H. Collins, Secrétaire et Trésorier. Bureau de la Banque d'Epargne de la Cité et du District, N° 46 grande rue St. Jacques, à côté de l'Ottawa Hôtel. Montréal, 7 mai, 1847.

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE DE MONTREAL. EXTRAIT.

BALANCE due aux Dépositaires à cet date, par état... £29350 3 9 31 juillet. Montant déposé depuis le 1er avril à cette date... £41447 18 6 do retiré do... £21410 13 6 Augmentation depuis le 1er avril... £20067 5 0 Balance du aux dépositaires ce jour... £49417 8 9 Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier. Bureau de la Banque d'Epargne de la Cité et du District, no. 46, Grande rue St. Jacques, près de l'Ottawa Hotel. 31 juillet, 1847.

RACINES BULBEUSES, &c.

A MEILLEUR MARCHÉ QU'ELLES ONT JAMAIS ÉTÉ OFFERTES AUPARAVANT. NOUVELLEMENT reçu par l'express le VIRGIL, venant directement d'HOLLANDE, 10,000 Hyacinthes tulipes, lis, safran, paonnies, &c., à vendre à bon marché, au JARDIN BOTANIQUE de GUILBAULT, 14, rue Côté, derrière la Banque de Montréal. N. B. Venez voir avant d'aller acheter ailleurs. GUILBAULT. 9 nov. 1847.

RÉCEMMENT reçus et à vendre par les soussignés.

Les articles suivants, à 10 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs: 100 milles Cigares, Principis "Justo Sanz" 150 do do Havana de meilleur choix 900 boîtes Cigares ordinaires, 100 par boîte 75 do Tabac Cavendish 16 200 do Honey Dew 5 50 do do de livre 15 Hay heads tabac en feuille Virginie 50 boîtes de Pipes. AVEC: Une grande variété de Tabatières, Boîtes à tabac, Pipes de gout, Tabac frotté en papier et autre propre pour un magasin de détails. L. LYONS & Cie. 29 oct.

AVIS.

LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange. Hôtel de ville, Montréal, 7 déc. 1847.

PETIT TRAITÉ DE GRAMMAIRE ANGLAISE, A L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES, PAR CHS. BOSS-LIN, Maintenant sous Presse dans l'Atelier du Journal de Québec.

CE petit livre qui a obtenu des paroles d'approbation des juges compétents et qui est un travail utile et consciencieux, rencontrera indubitablement l'encouragement du public et de ceux qui sont spécialement chargés de veiller à l'enseignement élémentaire, tels que les commissaires d'école et les instituteurs. M. Gosselin est avantageusement connu à Québec, par des études substantielles, des talents réels et surtout par son ingénieux "télégraphe à cloches," dont on a bien pu constater la praticabilité sans porter atteinte au mérite de l'invention et à l'habileté de l'inventeur à le défendre. Ce dernier fait n'a pas de rapport avec la grammaire anglaise, mais il sert à faire connaître au public celui auquel il doit avoir à la note de M. McDonald, dont les études spéciales font un juge compétent en cette matière.—Journal de Québec.

A. M. Charles Gosselin, Monsieur,—J'ai lu le manuscrit de votre "Petit traité de Grammaire Anglaise à l'usage des Ecoles primaires," et je crois pouvoir vous dire avec vérité qu'en le publiant nous rendrez service et aux maîtres et aux élèves. R. MACDONALD. 14 octobre, 1847.

PROSPECTUS DE L'AUTEUR.

De toutes les exigences auxquelles nous assujétissons plus en plus, chaque jour, notre position sociale, l'une des plus précieuses est sans contredit l'étude de la langue anglaise; se refuser à cette étude c'est renoncer, de gaité de cœur à son avenir. Prendre la peine de démontrer cette vérité c'est vouloir démontrer un axiome. Ainsi mon unique intention est d'offrir au public un travail qui facilite cette étude et qui la rende plus abordable aux jeunes intelligences que les livres actuellement en usage dans les écoles de ce pays. L'expérience de plusieurs années d'enseignement, mes rapports constants avec des enfants d'âges, de caractères et de dispositions divers m'ont convaincu, que les grammaires anglaises que l'on met entre leurs mains sont généralement trop au-dessus de leur portée; et qu'elles ne répondent pas à leur besoins; la phraseologie en est ou trop recherchée ou trop obscure. Ce sont pour eux des mots vides de sens, des phrases auxquelles ils n'attachent aucune idée, le tout étant, en outre, payé dans une masse d'exceptions et de remarques, qui, comme un lourd fardeau, écrasent des intelligences encore faibles et délicates, et finissent souvent par y laisser une confusion, et puis le dégoût. Ce défaut dont n'est exempté à peu près aucune de nos grammaires, m'ayant frappé de bonne heure par les obstacles qu'il me créait chaque jour, dans l'enseignement, je crus qu'il était possible de le faire disparaître, et je travaillai en conséquence. Me défatant de mes seules forces et de mon propre jugement, devenu intéressé, dans un travail si petit en apparence, mais difficile en réalité, j'ai consulté les grammaires de plus de réputation et j'en ai extrait et simplifié, dans l'expression, les principes et les règles qui y sont comme perdus, pour en faire un petit code grammatical aussi peu volumineux, et aussi substantiel que possible, afin de soulager la mémoire des enfants tout en leur donnant beaucoup à apprendre. Ce travail fait, je l'ai soumis à des personnes capables d'en porter un jugement sûr et impartial, j'ai invoqué l'autorité de personnes dont la lumière et le désintéressement sont au-dessus de tout soupçon et dont la sincérité ne saurait être mise en doute. Des paroles d'encouragement et même d'approbation sont tombées de leurs lèvres; mon travail tout abrégé et tout imparfait qu'il puisse être, leur a paru propre à rencontrer les besoins de l'enseignement élémentaire, et de nature à être utile également aux instituteurs et aux élèves. Parmi ces personnes je me permettrai de citer le nom de M. McDonald, le ci-devant rédacteur du Canadian, dont la science et la sincérité ne sont contestées par personne; et ce monsieur a bien voulu m'honorer d'une note d'approbation. Appuyé d'un tel témoignage, j'ose espérer que mon humble travail rencontrera un accueil bienveillant chez mes compatriotes et surtout parmi les amis de l'éducation. CHARLES GOSSELIN.

CORPORATION DE MONTREAL.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITE, Hôtel-de-Ville, 16 août 1847. AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Cotisations, Corvée, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai. Avis public est de plus donné que les livres des cotisations pour les Quartiers Ste. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont filés dans le Bureau du Trésorier de la Cité, et sont prêts à être examinés par le public afin que ceux qui se croiraient lésés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que les circonstances de leur application peuvent justifier; pourvu que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date. Un Comité du Conseil sera nommé pour faire droit sur les applications, lesquelles doivent être adressées par écrit et laissées au Bureau du Trésorier de la Cité accompagnées de Baux ou autres pièces justificatives. Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité. 19 août.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL. EXTRAIT.

MONTANT du aux Dépositaires le 31 juillet 1847... £49417 0 9 31 Novembre. Montant déposé depuis le 31 juillet à cette date... £47850 7 1 do retiré do... £34214 3 8 Augmentation depuis le 31 juillet... £13636 3 5 Balance due aux Dépositaires ce jour... £63053 12 8 Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier. Bureau de la Banque d'Epargne de la Cité et du District. 30 Novembre 1847.



CORPORATION DE MONTREAL. TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe ou autrement, sont notifiées de PAYER IMMEDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction. Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité. Bureau du Trésorier de la Cité, 15 septembre, 1847.